Satellifax
Le premier quotidien de l'audiovisuel
N° 4391 – Jeudi 20 novembre 2014

A la Une

126 000 Radio / Septembre-octobre : NRJ et RTL coleaders dans un contexte baissier pour la radio

En tête des radios en termes d'audience cumulée depuis le printemps 2013, NRJ doit, en cette vague de rentrée, partager ce leadership avec RTL. France Inter, 3e, est la seule radio généraliste à progresser. Chez les musicales, Skyrock repasse devant Fun Radio. Cette vague de l'étude 126 000 Radio de Médiamétrie est marquée par le recul du média radio dans son ensemble, à 80,4 % d'audience cumulée. Cette tendance touche toutes les catégories de stations, à l'exception des locales.

NRJ et RTL, toutes deux en baisse dans une vague défavorable au média radio, **se partagent le leadership en termes d'audience cumulée** (AC), tandis que **France Inter est la seule radio généraliste à progresser**, selon les résultats de l'étude 126 000 Radio pour la période septembre-octobre publiés hier par Médiamétrie.

Le média radio dans son ensemble accuse une nette baisse. Celui-ci a **chuté de 0,8 point**, **à 80,4 % d'audience cumulée**, et cette tendance a affecté toutes les catégories de radios, à l'exception des **locales**, **stables** à 19,8 %. Les Français ont été moins nombreux à écouter la radio qu'à la rentrée 2013, avec 42,69 millions d'auditeurs de plus de 13 ans, contre 42,93 millions un an auparavant. Le recul du média radio se poursuit depuis maintenant deux ans. Rappelons qu'à la rentrée 2012, il atteignait une AC de 82,7 %.

Les résultats de cette vague étaient très attendus. Le mercato de printemps a été très animé pour RTL et Europe 1, et les stations publiques ont presque toutes changé de direction après la nomination de Mathieu Gallet à la présidence de Radio France en mai. ▪▪▪

■ ■ ■ Un changement important intervient en tête du classement. **RTL**, **qui avait concédé le leadership de l'audience cumulée à NRJ au printemps 2013**, **lui dispute désormais la première place**, avec une audience cumulée de **11,5 %**, malgré un résultat en baisse. La station de la rue Bayard a **perdu 0,4 point** sur un an (+0,8 point sur une vague). En pda, critère sur lequel elle a pris l'habitude de communiquer, elle reste leader, stable à 11,6 % sur un an. Dans la grille, **le remplacement de Philippe Bouvard par Laurent Ruquier aux commandes des *Grosses têtes* a porté ses fruits**. L'émission réunit en audience cumulée 2 millions d'auditeurs, soit **132 000 de plus** par rapport à la même période l'an dernier. Autre transfert emblématique de cette rentrée, l'arrivée d'**Yves Calvi** à la matinale n'a pas produit le même effet. Elle fédère 3,67 millions d'auditeurs entre 7h et 9h30, contre 3,83 millions d'auditeurs en septembre-octobre 2013. Elle reste néanmoins la première en audience cumulée. « RTL est stable en part d'audience. **Ruquier est un pari réussi**, notre matinale est leader, nous sommes satisfaits à 100 % des changements de cette rentrée, de Yves Calvi à Ruquier », a commenté **Christopher Baldelli**, président du directoire de RTL.

Chute de NRJ

Coleader, **NRJ enregistre elle aussi une baisse**, mais bien plus prononcée que sa concurrente. Elle **chute de 0,8 point sur un an** (-1,5 point sur une vague), à 11,5 %. Elle revendique une AC de 3,12 millions d'auditeurs pour sa matinale (6h-9h), et de 956 000 individus pour *C'Cauet* entre 19h et 22h. « Après 16 vagues consécutives de progression (en pda, ndlr), c'est pour NRJ une contre-performance passagère », a reconnu de pdg de NRJ Group, **Jean-Paul Baudecroux**, « mais **cette contre-performance concerne la plupart des radios**. Nous sommes **première radio de France ex æquo avec RTL**, **mais sur les moins de 75 ans**, **nous sommes nettement en tête** », a-t-il fait remarquer.

France Inter est la **seule radio généraliste à progresser**. Elle gagne 0,1 point sur un an (+1 point sur une vague), à **10 %** d'AC. La matinale de Patrick Cohen (7h-9h) est en léger recul en audience cumulée. Elle est écoutée en moyenne par 3,35 millions de personnes, contre 3,46 millions à la même période l'an dernier.

France Inter affirme être première radio aux « carrefours stratégiques » de 8h, 13h et 19h. « Sur France Inter, nous avons changé beaucoup de choses, on voit que ces changements ont globalement plu », a commenté Mathieu Gallet.

Hanouna moins rassembleur que Ruquier

Europe 1, **4e**, **perd 0,2 point**, **à 9 % d'AC**. La matinale de **Thomas Sotto** a gagné 193 000 auditeurs (3,29 millions), et la radio du groupe Lagardère affirme obtenir 9,6 % d'AC sur les CSP+ sur la tranche, soit sa meilleure rentrée depuis la création de la mesure d'audience. En revanche, **le départ de Laurent Ruquier a fait perdre à la station près de 500 000 auditeurs**. L'émission de **Cyril Hanouna**, *Les pieds dans le plat*, a rassemblé en audience cumulée 1,16 million d'auditeurs entre 16h et 18h30, contre 1,63 million l'an dernier à la même heure pour son prédécesseur.

Une consolation pour Europe 1, **son choix de prolonger** d'une heure et demie **Jean-Marc Morandini le matin a payé** (désormais de 9h à 12h). **La radio a gagné 20 000 auditeurs en moyenne** sur la tranche qu'occupait en partie Cyril Hanouna l'an dernier (10h30-12h), et désormais dédiée au *Grand direct de la santé* (11h-12h). « **On craignait pire**. **Nous avons survécu au départ de Laurent Ruquier** », commente **Denis Olivennes**, pdg de la station. « Les 25 % d'auditeurs qui sont partis étaient des auditeurs exclusifs de Ruquier. De plus, Cyril fait deux fois plus que ne faisait Laurent Ruquier au démarrage de son émission », ajoute-t-il. « Avec Ruquier, RTL a gagné des jeunes sans perdre des vieux, ce qui était l'objectif », affirme **Philippe Nouchi**, directeur de l'expertise média de VivaKi Exchange. « En revanche, sur Europe 1, ceux qui n'étaient pas fans d'Hanouna sont partis, mais ils n'ont pas tous suivi Ruquier sur RTL », analyse-t-il.

RMC et France Info sont à égalité, **à 7,8 %** d'AC. Une fois n'est pas coutume, RMC voit son AC reculer de 0,3 point par rapport à la rentrée 2013, qui marquait son record à la hausse (+0,2 point sur une vague). La station revendique la place de première radio généraliste sur les moins de 50 ans, et la matinale la plus CSP+ des généralistes privées entre 6h et 9h.

France Info, qui a modifié sa grille de rentrée pour revenir aux fondamentaux de l'info en continu, accuse une baisse de son AC de 0,4 point sur un an. La radio souligne cependant avoir progressé par rapport à la vague de printemps (+0,3 point), et y voit les fruits de sa nouvelle grille.

Le réseau **France Bleu**, qui avait atteint un plus haut historique il y a un an, **perd 0,3 point et affiche une AC de 7,4 %** (+0,1 point sur une vague).

Les **radios généralistes dans leur ensemble accusent une baisse de 0,7 point**, **à 38,1 % d'AC**.

Skyrock repasse devant Fun Radio

Cette tendance touche aussi les musicales, qui perdent 0,6 point, à 39,8 %. Derrière NRJ, **Skyrock**, **en hausse de 0,4 point sur un an**, **à 6,9 %** (+0,1 point sur une vague), **reprend le dessus sur Fun Radio**. Cette dernière **recule de 0,1 point**, **à 6,5 %** (-0,5 point sur une vague). **A 5,7 %**, **Nostalgie gagne 0,1 point** sur un an (-0,1 sur une vague). **RTL2 est stable**, à 4,6 % (+0,2 point sur une vague), devançant **Virgin Radio**, **en hausse de 0,3 point**, **à 4,4 %** (+0,4 point sur une vague). **RFM progresse elle aussi** : **+0,1 point sur un an**, **à 4,3 %** (-0,4 point par rapport à avril-juin). **Chérie FM perd 0,1 point**, **à 3,7 %**, stable sur une vague. **Rire et chansons chute de 0,4 point** ■ ■ ■

■ ■ ■ **par rapport à la rentrée 2013**, **à 3 % d'AC** (+0,2 point sur une vague). En bas du classement, **Radio Nova affiche une audience cumulée de 1,1 %, stable** par rapport aux deux vagues précédentes. Elle devance de peu **MFM**, **à 1 %**, **en recul de 0,1 point** par rapport aux deux vagues précédentes.

France Culture au plus haut

Radio Classique est en léger recul de 0,1 point, **à 2 %**. Elle devance nettement sa concurrente **France Musique**, qui connaît la même tendance : **-0,1 point**, **à 1,4 %**. **France Culture atteint son plus haut historique**, **à 2,2 %**. Elle a progressé de 0,2 point par rapport à la rentrée 2013, et par rapport à avril-juin.

Chez les radios locales, **l'AC du GIE Les Indés Radios atteint 15,9 %**, en hausse de 0,1 point sur un an (-0,7 point sur une vague). Le GIE se félicite d'une pda historique de 12,1 %, en croissance de 0,9 point sur un an. La radio **Alouette se maintient à 1 % d'AC**, et les radios associatives privées à 2,3 %.

L'étude a été menée du 1er septembre au 2 novembre 2014, auprès de 30 006 personnes âgées de 13 ans et plus.

Top 5

N°	Radio	sept.-oct. 2014	sept.-oct. 2014	Evolution
1	NRJ	11,5 %	12,3 %	-0,8 pt
1	RTL	11,5 %	11,9 %	-0,4 pt
3	France Inter	10 %	9,9 %	+0,1 pt
4	Europe 1	9 %	9,2 %	-0,2 pt
5	RMC	7,8 %	8,1 %	-0,3 pt
5	France Info	7,8 %	8,2 %	-0,4 pt ■

Institutionnel

Copie privée : le Conseil d'Etat rejette deux recours formés par les industriels

Le Conseil d'Etat a débouté hier plusieurs représentants d'industriels et des syndicats de fabricants, validant ainsi des barèmes relatifs à la **rémunération pour copie privée** (RCP) adoptés **en 2012**.

La Haute Assemblée avait été saisie de **deux recours** : le premier, formé notamment par **Apple** et deux syndicats d'industriels (SFIB et Simavelec), portait sur l'annulation pour abus de pouvoir d'une décision de la Commission copie privée portant sur le barème applicable aux **tablettes multimédias** (décision 14). Le second émanait de **Canal+**, **Nokia**, **Motorola**, **Apple** et **cinq syndicats d'industriels** (Gitep TICS, Simavelec, SNSII, Secimavi et SFIB). Ces derniers contestaient **la légalité** de la décision 15 portant sur de nouveaux barèmes sur certains supports, comme les disques durs externes. Cette décision a été adoptée en décembre 2012 en l'absence de cinq des six représentants des industriels et donc sans avoir le quorum. Ces industriels (Fevad, SFIB, Secimavi, Simavelec et SNSII) avaient présenté leur démission un mois auparavant pour dénoncer « les dérives répétées » de l'instance et exiger une refonte du système de la redevance.

La Commission n'a « pas commis d'erreur d'appréciation »

Dans son premier arrêt portant sur le barème des tablettes (décision 14), le Conseil d'Etat a considéré que la commission Copie privée n'a pas commis d'erreur manifeste d'appréciation, « ni en estimant que **les usages de copie privée des tablettes tactiles multimédias** dont la capacité d'enregistrement excède 64 Go étaient **semblables à ceux des supports dont la même capacité se situe entre 40 et 64 Go et par suite**, en leur appliquant le même barème, ni en estimant que les tablettes tactiles multimédias qui doivent être regardées comme de mini-ordinateurs individuels n'avaient pas à entrer dans le champ de la décision attaquée ». Il ajoute qu'il n'est « pas davantage établi que, ce faisant, elle aurait induit une distorsion de concurrence entre les fabricants ». S'agissant de **la décision 15**, la Haute Assemblée a considéré que le ministère de la Culture et de la Communication n'avait pas eu assez de temps pour désigner de nouvelles organisations professionnelles après le départ des cinq industriels, ni d'organiser de nouvelles règles de composition.

Dans le premier cas, chaque requérant devra verser 1 000 euros à l'Etat et à la société Copie France qui représente les ayants droit. Dans le second, le montant à verser a été fixé à 500 €.

Satisfaction de Fleur Pellerin et des ayants droit

« Le Conseil d'Etat a conforté le dispositif visant à compenser le manque à gagner des artistes résultant du droit à la copie privée », s'est réjouie hier la ministre de la Culture et de la Communication **Fleur Pellerin**. « La copie privée est à la fois une liberté pour les utilisateurs et une ressource importante pour les titulaires de droit, d'un montant d'environ 200 millions d'euros, dont un quart va à des actions d'intérêt général telles que des projets de création artistique, des festivals de musique, de théâtre, de danse, etc., et des formations pour les artistes », a souligné le ministère.

L'ensemble des ayants droit (ARP, Procirep, Sacem, Scam, Spedidam…) **se sont également félicités**, dans un communiqué commun, des décisions de la Haute Assemblée qui « permettent de conforter un dispositif qui assure aux auteurs, aux artistes et aux producteurs la perception d'une rémunération en contrepartie de ■ ■ ■

▪▪▪ la liberté accordée au public de copier des œuvres pour son usage personnel ». **La SACD** a, pour sa part, déclaré que « le Conseil d'Etat assure la continuité d'un mécanisme vertueux, un pacte entre le public qui peut copier sur les supports de son choix et pour son usage personnel des œuvres culturelles acquises licitement et les créateurs qui bénéficient, en contrepartie, d'une rémunération toujours légitime à l'ère numérique ».

Ces décisions constituent **un revers pour les industriels**. Interrogés par *Satellifax*, les syndicats démissionnaires indiquent ne pas vouloir réintégrer la Commission « si les conditions d'équité ne sont pas établies ».

La Commission, dépourvue de collège industriel depuis novembre 2012, doit aujourd'hui procéder à sa propre réorganisation. La loi lui impose d'être composée à 50 % d'ayants droit, à 25 % de consommateurs et à 25 % d'industriels (24 membres au total). ▪

Outre-mer : procédures pour concurrence déloyale contre France TV lancées par 4 chaînes privées

TNTV et Antenne Réunion, deux chaînes privées ultramarines, ont lancé des actions en concurrence déloyale respectivement devant les tribunaux de commerce de Papeete et de Saint-Denis après l'acquisition auprès de TF1 de la Coupe du monde de foot par France Télévisions pour son Réseau Outre-Mer 1ère. Elles dénoncent aussi l'achat, auprès de la même chaîne, de Miss France*, émission jusque-là diffusée par les acteurs privés. France Télévisions conteste toute démarche anticoncurrentielle et se déclare prêt au dialogue alors que TNTV, Antenne Réunion, ATG et ATV mènent parallèlement une action auprès des pouvoirs publics. Leur objectif : définir des règles de bonne conduite et rééquilibrer le marché.*

La **pratique d'acquisition de programmes par France Télévisions pour** son réseau de chaînes ultramarines **Outre-Mer 1ère** fait « l'objet de **deux actions en concurrence déloyale** devant les **tribunaux de commerce de Papeete** (Polynésie française) et **de Saint-Denis** (Réunion) », ont annoncé hier, dans un communiqué commun, les diffuseurs privés **Antenne Réunion**, **TNTV** (Tahiti Nui Télévision), **ATV** (Antilles Télévision) et **ATG** (Antenne Télé Guyane). La première est menée par TNTV et la seconde par Antenne Réunion, a précisé **Christophe Ducasse**, pdg de cette dernière, à *Satellifax*.

Les procédures ont été lancées « **après la Coupe du monde** » pour laquelle « **France Télévisions a mis les moyens** » pour gagner les enchères organisées par **TF1**, explique-t-il. « Il apparaîtrait que l'offre était bien supérieure à celle que nous avons faite [en commun, via Cyrus Media], alors que les Outre-Mer 1ère sont financées à 90 % par des fonds publics et que nous sommes à 100 % privées », ajoute Christophe Ducasse, qui compte bien demander les montants « par injonction via le tribunal ».

Acquisition de *Miss France* par le réseau des Outre-Mer 1ère

Mais un **achat**, plus récent, lui semble **plus emblématique encore**, celui de ***Miss France*** (Endemol) **à TF1**, émissions jusque-là achetées séparément et diffusées par les chaînes privées, souligne-t-il. « C'est un **exemple supplémentaire de pratique de surenchères systématiques** », considère **Mayia Le Texier**, directrice juridique et des relations humaines du groupe Antenne Réunion. « *Miss France* nous apparaît comme une **incongruité** et comme contre-productif pour le public », juge Christophe Ducasse : « Au lieu de puiser dans le catalogue et d'**exposer les émissions emblématiques de France 2 et France 3**, [le réseau 1ère] se retrouve avec *Miss France*. L'univers de TF1 percute celui du service public. Ce n'est pas cohérent. Quant aux moyens, au lieu de les mettre dans la production locale, il les met sur un programme de TF1. »

Du côté de **France Télévisions**, on **conteste toute démarche anticoncurrentielle et toute surenchère**. Après un premier appel d'offres déclaré « infructueux » avec « deux offres rigoureusement identiques », le groupe public a été déclaré « attributaire du marché » de la Coupe du monde lors du 2e appel « avec une offre peu différente de la première », croit savoir **Michel Kops**, directeur du Réseau Outre-Mer 1ère. Quant à l'acquisition de ***Miss France***, c'est « **l'exception qui confirme [la] règle** » du **refus d'acquisition de programmes de flux « identitaires » de TF1**, explique-t-il à *Satellifax*. Et elle est justifiée, selon lui : « Cette année, **l'ensemble des éliminatoires** de *Miss France* est **diffusé sur les 1ère** (hors Martinique). Il n'est **pas illogique** que la finale se passe aussi sur notre antenne », juge-t-il, ajoutant que TF1 avait « cette année » proposé au réseau de faire une offre.

Michel Kops souligne également que la grille des Outre-Mer 1ère doit **se nourrir à « 75 % » hors du catalogue de France Télévisions**. Cela nécessite d'« **avoir accès au marché français et francophone** », explique-t-il, rappelant que les chaînes sont soumises à des **quotas** d'œuvres d'expression originale française et d'œuvres européennes. Il met également en avant la spécificité de France Télévisions qui **achète** pour **neuf territoires d'outre-mer**.

Un enjeu vital pour les chaînes privées

L'**accusation n'est pas nouvelle** et a d'ailleurs mené, fin 2012, à des **états généraux** organisés par le CSA. Pour les chaînes privées, les dernières acquisitions du groupe public viendraient en opposition avec les « engagements » alors pris par le groupe public. ▪▪▪

■ ■ ■ Et elles considèrent que c'est aujourd'hui **une question de survie**. « France Télévisions a ciblé le modèle économique des chaînes privées et l'attaque de façon systématique. **On ne va pas tenir** », estime Mayia Le Texier.

« Antenne Réunion réalise 26 % de pda. C'est une alchimie entre la production locale, les programmes de flux de TF1 [notamment *Koh-Lanta*, *Danse avec les stars*, actuellement, ndlr] et les séries US qui fait que nous sommes ultra-leader. C'est probablement ce que France Télévisions veut attaquer, mais le procédé n'est pas cohérent », souligne Christophe Ducasse. Il met aussi en parallèle les « 10 millions » de budget de son groupe pour la télévision et les « 30 M€ (hors frais satellite, de holding, etc.) » de Réunion 1ère. « En soi, on n'est pas opposés au service public, mais il faut que la concurrence soit saine, notamment sur les achats extérieurs. Là, on n'est plus dans une concurrence loyale. Ils se servent de leur puissance en outre-mer », poursuit-il.

Michel Kops ne minimise d'ailleurs pas la question économique. « Il y a un vrai problème aujourd'hui sur l'ensemble des télévisions privées. Globalement, à part la Réunion, il n'y a **pas de marchés** établis **permettant un équilibre économique**. Et, comme la **situation économique se durcit**, effectivement, les télévisions privées ont de plus en plus de difficultés à trouver des partenaires. » Il assure d'ailleurs que, pour lui, la concurrence est indispensable : « C'est notre sauvegarde. » Pour lui, elle représente « **un aiguillon**, essentiel [au développement du réseau] ». « Une des premières choses que j'ai faite, c'est de **mener une politique de développement**, **voire de coopération**. [...] Mais il existe aussi des territoires de concurrence, d'image, d'exclusivités. »

Redéfinir les règles du jeu

Michel Kops se dit « ouvert à tout » et « preneur de toute concertation » : « Nous sommes prêts à discuter. » Un propos d'ouverture qui vient en écho avec une **autre procédure**, **informelle celle-là**, (re)lancée par les acteurs privés ultramarins **auprès des pouvoirs publics**, c'est-à-dire le **CSA** et la **DGMIC** du ministère de la Culture et de la Communication. Leur objectif : ouvrir une « **concertation** » qui mène à une « **définition de règles de bonne conduite** et à une **redéfinition du cadre légal** afin de permettre **un meilleur équilibre** », explique Mayia Le Texier.

Ils ont trouvé une oreille attentive chez **Patrice Gélinet** : le président du groupe de travail Outre-mer du CSA a ainsi indiqué vendredi dernier sur TNTV que le Conseil souhaitait la mise en place d'un **code de bonne conduite** entre les télévisions d'Etat et privées « pour que les sociétés privées puissent survivre dans ce contexte très difficile » (nos informations d'hier).

Selon Christophe Ducasse, la procédure au tribunal de commerce de Saint-Denis devrait s'achever en mars. Quant à la plainte à Papeete, le dépôt de conclusions a été repoussé à décembre à la demande de TNVT, a précisé Michel Kops. ■

TV sur câble, satellite, ADSL, mobiles

Chaînes parlementaires : Claude Bartolone propose à Gérard Larcher une fusion des chaînes

Claude Bartolone, président (PS) de l'**Assemblée nationale**, a écrit à son homologue du **Sénat**, **Gérard Larcher** (UMP) pour **envisager une fusion** des chaînes parlementaires, **LCP-Assemblée nationale et Public Sénat**, a-t-il indiqué hier lors de l'émission *Questions d'info* sur LCP-Assemblée nationale. « Puisque nous sommes en **période de redésignation des présidents** de chaîne, profitons de ce moment pour **élire ces nouveaux présidents pour un an**, pour qu'ils soient **mandatés pour arriver à un regroupement** de ces deux chaînes, ce qui permettra de **faire des économies** et de **donner encore plus de visibilité** », a expliqué Claude Bartolone.

Le président de l'Assemblée nationale, qui « [attend] la réponse » de son homologue du Sénat, a évoqué le chiffre de « **5 à 7 millions d'euros » d'économies**, sans plus de précisions. Les **mandats actuels** des présidents **Gérard Leclerc** (LCP-Assemblée nationale) et **Gilles Leclerc** (Public Sénat), reconduits en 2012 pour un deuxième mandat de trois ans, **arrivent à terme en juin 2015**.

Ce n'est pas la première fois qu'un président de chambre se prononce en faveur de la fusion : en 2004, **Jean-Louis Debré**, alors président de l'Assemblée nationale, s'était déclaré « partisan d'une seule chaîne des institutions françaises » (nos informations du 19 avril 2004). Une déclaration restée sans suite.

L'Assemblée et le Sénat ont créé en 1999 La Chaîne parlementaire, qui regroupe deux sociétés de programmes, LCP-Assemblée nationale et Public Sénat. Les chaînes se partagent le temps d'antenne sur un même canal de la TNT et proposent chacune parallèlement une grille 24h/24 sur les autres réseaux et sur internet. ■



TV sur câble, satellite, ADSL, mobiles

Eutelsat / Spacecom : création d'un « pôle audiovisuel conjoint » à 16-17° Est en Afrique

Eutelsat Communications et **Spacecom s'associent** pour la « **création d'un pôle audiovisuel conjoint à 16-17° Est** », position qui diffuse déjà en clair « plus d'une centaine de chaînes TV africaines et internationales » auprès d'une trentaine de millions de foyers de **plus de 20 pays d'Afrique**, **notamment francophone**, ont-ils annoncé hier. Les deux entreprises ont signé un accord de partenariat et « mis en place un **protocole de coopération** pour **commercialiser ensemble** de la **capacité en bande Ku**, reliée à deux faisceaux de leurs satellites respectifs en couverture de l'Afrique », soit **Eutelsat 16A** à 16° Est et **Amos-5** de Spacecom à 17° Est.

« Cet accord exceptionnel permettra non seulement d'**améliorer la qualité et l'efficacité des services de télédiffusion**, mais il **garantira** également **aux télédiffuseurs une continuité de service inégalée** et offrira aux **téléspectateurs** un **plus grand choix de chaînes** depuis cette position orbitale », estiment les deux sociétés dans le communiqué. « Cette dernière constitue d'ores et déjà le premier pôle audiovisuel d'Afrique de l'Ouest pour la diffusion TV en clair et pour la diffusion de bouquets de télévision payante », ajoutent-elles. ■

Industrie des programmes

PGS Entertainment : vente d'*Alvinnn!!! et les Chipmunks* en Italie, en Belgique et au Portugal

PGS Entertainment a bouclé les ventes des droits de télévision gratuite et payante en **Europe** pour la série d'animation ***Alvinnn!!! et les Chipmunks*** (104 x 11') depuis les engagements de **K2 en Italie**, d'**OUFtivi** (RTBF) en **Belgique** et de **Sic au Portugal**, a annoncé hier la société fondée par Philippe et Guillaume Soutter. La série est coproduite par **Bagdasarian Productions** (Ross Bagdasarian et Janice Karman) et **OuiDO ! Productions** (Sandrine Nguyen et Boris Hertzog) **pour M6**. Ross Bagdasarian et Janice Karman (créatrice de la série) sont les détenteurs de la franchise et les producteurs de la série des années 1980. ■

Figra / Amnesty International : création du prix de l'impact

Le **Figra** et **Amnesty International** se sont **associés pour décerner le prix de l'impact**, qui « [mettra] l'accent sur des œuvres audiovisuelles, films documentaires de société qui **révèlent des situations de violation des droits humains**, en écho avec ce que dénonce Amnesty International », ont-ils annoncé hier, ajoutant : « Au-delà, ce prix entend récompenser un film dont la diffusion a entraîné des changements tangibles, positifs et concrets sur les situations et/ou sur les vies des personnes exposées. » La **date limite d'inscription** et d'envoi des dossiers a été fixée au **lundi 12 janvier**. Le Figra 2015 se déroulera du 25 au 29 mars au Touquet Paris-Plage. ■

Fox : développement d'une adaptation locale de la série britannique *Luther* (BBC)

La chaîne américaine **Fox** est en train de développer le pilote d'une **adaptation locale** de la série policière britannique ***Luther*** (BBC). Ecrit par le scénariste original de la série, **Neil Cross** (*MI-5*), le pilote sera produit par **20th Century Fox**, **Chernin Entertainment** (*New Girl*, *Terra Nova*...) et **BBC Worldwide Productions**. L'acteur **Idris Elba**, qui tenait le rôle-titre, ne reprendra pas son personnage mais deviendra **producteur délégué** de la nouvelle version, aux côtés de Peter Chernin, Katherine Pope (*New Girl*), Jane Tranter (*Rome*, *Jeckyll*), et Julie Gardner (*Doctor Who*).

Coproduite par BBC One et BBC America, *Luther* a été diffusée entre 2010 et 2013 en Grande Bretagne et aux Etats-Unis avec succès, et a été achetée en France par **Canal+** qui a programmé la saison 3 en décembre 2013. ■

Production

France 3 / Siècle Productions: Lucas Belvaux adapte *La fin de la nuit* de Mauriac avec Nicole Garcia

Lucas Belvaux tourne depuis lundi à Bordeaux et dans sa région une **adaptation** (modernisée), qu'il **cosigne avec Jacques Fieschi**, du roman de **François Mauriac *La fin de la nuit***, a annoncé **France 3**, commanditaire de cet unitaire de **Siècle Productions** (Georges-Marc Benamou). Le synopsis est simple et enrichi d'un beau casting : vingt ans après avoir tenté de tuer son mari, on retrouve Thérèse Desqueyroux, interprétée par **Nicole Garcia**, exilée à Paris, malade, qui renoue avec sa fille Marie (**Louise Bourgoin**), venue dans la capitale par amour pour Mourad (**Amir El Kacem**). Le tournage s'achèvera le 12 décembre. ■

France 3 / JLA : tournage du 17e épisode de *Commissaire Magellan*

Nouvelle enquête pour le **commissaire Magellan** (**Jacques Spiesser**) dans ce **17e épisode** de la série éponyme, **entré en tournage lundi jusqu'au 16 décembre** à Lille et dans sa région : il s'intéressera cette fois au meurtre de la commissaire-priseuse Emma Delvaux (**Karina Beuth**) au lendemain d'une vente prestigieuse, a annoncé **France 3**, commanditaire de cette production signée **JLA** (Jean-Luc Azoulay). L'épisode ***Mort aux enchères*** est réalisé par **Etienne Dhaene**, sur un scénario de **Laurent Mondy**.

Commissaire Magellan (90') s'avère être **l'une des valeurs sûres de la case polar du samedi soir de France 3**. Son retour, le 8 novembre avec l'épisode *Régime mortel*, a permis à la chaîne de se classer en deuxième position en prime time avec 3,2 millions de téléspectateurs, soit 14,6 % de pda (audiences non consolidées). Le public a été plus nombreux encore la semaine suivante, même si France 3 n'a plus occupé que la 3e place du classement national : *A l'épreuve du feu* a été suivi par près de 3,4 millions de téléspectateurs, soit 14,1 % de pda. La série est à nouveau au programme ce samedi et le 29 novembre. ■

Vidéo, vidéo à la demande

Canalplay : opération de promotion vers les abonnés du groupe Canal

Le **groupe Canal+** réalise actuellement une **opération de promotion** vers ses abonnés à la chaîne Canal+ ou au bouquet Canalsat en leur proposant la **gratuité du service de SVOD Canalplay** (hors contenus de catégorie V) jusqu'au 19 février prochain. L'opération est soutenue par des mails adressés aux abonnés et par une **campagne publicitaire**, **à la radio** en particulier. Cette gratuité est applicable uniquement **sur tablette et smartphone (iOS ou Android) ainsi que sur ordinateur PC ou Mac**. Elle ne permet pas d'utiliser le service via les opérateurs FAI ni même sur l'offre Canal via satellite sur Le Cube. La visualisation sur le téléviseur n'est donc possible qu'à partir d'un smartphone ou d'une tablette via Airplay et Apple TV ou via la clé Chromecast.

Le mode d'emploi est simple : **il suffit à l'abonné d'utiliser les identifiants de son compte client** (à créer si ce n'est pas fait préalablement) et de les entrer sur l'application Canalplay sur ordinateur, smartphone ou tablette. L'accès au service est alors immédiat.

Il est à noter que les abonnés à Canalplay facturés par Canal se verront suspendre leur prélèvement mensuel pendant la période de gratuité. Ce ne sera pas le cas s'ils sont abonnés à Canalplay via un FAI.

A défaut de réponse à nos questions par mail et téléphone au service de presse de Canal, @canalplay nous précise sur Twitter qu'il n'y a **pas de reconduction tacite** au-delà du 19 février et que « les clients intéressés devront faire la démarche de se réabonner :) ». C'est intéressant mais nous pensons qu'il est **dommage que cela ne soit pas clairement indiqué**.

Nous avons par ailleurs demandé si, en cas de réabonnement, ils pourraient alors continuer à utiliser leur compte (et leurs identifiants) Canal et être facturés de la même manière que pour leur abonnement courant Canal ou Canalsat. @canalplay nous a répondu « bonne question, on la transmet et on revient vers vous rapidement ». Et le service de presse ne nous a toujours pas répondu. Nous espérons que @canalplay a d'autres sources que le service de presse…

Cette question est intéressante car elle sous-entend la possibilité pour Canal de lier les abonnements et d'adresser facilement sa base d'abonnés, ce qui lui donne un avantage concurrentiel par rapport à d'autres services. Nous pensons que la réponse est négative (aujourd'hui un abonnement à Canalplay est totalement différencié d'un abonnement Canal / Canalsat), mais nous y reviendrons ici si la réponse était positive et permettait la liaison des abonnements. ■

Netflix : report d'une émission consacrée à Bill Cosby, soupçonné d'agressions sexuelles

Netflix a annoncé mardi soir le **report de l'émission spéciale Bill Cosby 77**, **dédiée à l'acteur et producteur américain**, accusé de **viols et d'agressions sexuelles** qui auraient été commis il y a plusieurs années.

Cette émission était prévue à l'occasion des 77 ans de l'acteur. Il devait y partager des anecdotes sur son enfance, ses premières relations amoureuses et son rôle de père. Mais les accusations de viols et d'abus sexuels de la part de plusieurs femmes ces dernières semaines ont terni l'image du comédien. Bill Cosby est connu pour sa longue carrière télévisuelle, particulièrement son rôle de patriarche sympathique dans le ***Cosby Show*** dans les années 1980 et 1990 sur NBC, diffusé en France sur M6.

Selon la presse américaine, **13 femmes ont jusqu'ici accusé Cosby de faits d'agressions sexuelles** et proposé de témoigner contre lui. Dimanche, l'une d'elles l'a accusé de l'avoir droguée et violée en 1969. Dans une déclaration publiée le même jour sur le site du comédien, son avocat John P. Schmitt a indiqué que son client **ne réagirait pas à de « vieilles allégations sans fondement »**. Bill Cosby est au centre de l'attention médiatique depuis qu'un comédien, Hannibal Buress, l'a qualifié de « violeur » lors d'un spectacle le mois dernier à Philadelphie, ville natale de l'acteur. Une apparition de Bill Cosby dans une autre émission très suivie sur CBS avait déjà été annulée. ■



Internet

Groupe M6 : lancement de Cover Garden, nouvelle chaîne YouTube

Le **groupe M6 a** officialisé hier le lancement de sa nouvelle chaîne YouTube, « **Cover Garden** », dédiée à **la reprise de tubes**, avec la « cover » du titre emblématique des Buggles, ***Video Killed the Radio Star***. « Dans ce véritable laboratoire artistique, le collectif de Cover Garden reprend des titres phares de la musique pop en leur apportant une nouvelle émotion », indique M6 dans un communiqué, précisant que « tous les morceaux sont spécialement arrangés pour la sensibilité acoustique de Cover Garden et les voix de chacun de ses membres ».

« Des guests, fans de musique, accompagneront régulièrement le collectif le temps d'un morceau, comme lors des deux prochains rendez-vous de la chaîne les 26 novembre et 3 décembre », ajoute le communiqué.

La nouvelle chaîne et son site dédié à destination des 15-30 ans, bénéficieront de la synergie des différentes entités du groupe avec notamment des **relais sur les programmes de M6 et W9** ou l'organisation d'**événements live**. ■

Justice

Nabilla : son compagnon assure qu'elle l'a blessé au couteau

Thomas Vergara, le compagnon de **Nabilla Benattia**, l'ex-candidate de téléréalité et chroniqueuse de *Touche pas à mon poste !* (D8), a assuré avoir bien été blessé au couteau par sa compagne, lors de son audition devant le juge d'instruction, contredisant la version de la jeune femme, a indiqué le parquet de Nanterre. C'est la **première fois qu'il met en cause sa compagne devant la justice**.

Soupçonnée de lui avoir porté un coup de couteau au thorax dans la nuit du 6 au 7 novembre dans un appart'hôtel de Boulogne-Billancourt, Nabilla Benattia a livré plusieurs scénarios depuis les faits. Elle a notamment affirmé que son ami, sous l'emprise de cocaïne, s'était blessé tout seul. Entendu mardi soir pendant plus de sept heures dans le bureau de la juge d'instruction du tribunal de grande instance de Nanterre, le jeune homme « a **clairement contredit cette version des faits** », affirme le parquet. Selon lui, une altercation a éclaté dans la chambre d'hôtel pour « un motif futile ». Puis, « le ton est monté et il a reçu ce coup de couteau. A ce stade, on ne sait pas s'il a été porté volontairement ou dans la confusion par Nabilla », rapporte le ministère public. D'après Thomas Vergara, Nabilla Benattia a ensuite « nettoyé le couteau et l'a jeté à quelques mètres de l'hôtel », à l'endroit où les enquêteurs l'ont retrouvé. Sollicité, l'avocat de Thomas Vergara, Thierry Fradet, n'a pas souhaité faire de commentaire dans l'immédiat.

Mise en examen pour tentative de meurtre et écrouée depuis le 9 novembre à la maison d'arrêt de Versailles, Nabilla a fait appel de son incarcération. **Sa demande sera examinée ce matin** devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Versailles. ■

International

Pays-Bas : Liberty Global détient à ce jour 95,6 % du câblo-opérateur Ziggo

Le groupe américain **Liberty Global détient depuis hier plus de 95 % des parts du câblo-opérateur néerlandais Ziggo**, à l'issue du closing de l'**offre publique d'acquisition** annoncée en début d'année (nos informations du 25 février), a-t-il indiqué hier. Celle-ci, menée par la filiale indirecte LGE HoldCo VII, a apporté 74,9 % des titres de l'entreprise, portant à 95,6 % la part totale détenue par Liberty Global dans Ziggo. Les deux sociétés vont **mettre un terme**, « aussi vite que possible » à la **cotation des titres Ziggo sur Euronext Amsterdam**, précise le communiqué. Liberty Global va également lancer une **procédure de retrait obligatoire**, à l'issue de laquelle **il possédera 100 % du câblo-opérateur**.

Liberty Global opère des réseaux câblés dans **14 pays** sous les marques **Virgin Media**, **UPC**, **Ziggo**, **Unitymedia**, **Kabel BW**, **Telenet** et **VTR**, totalisant 27 millions de clients abonnés à 56 millions de services TV, internet et téléphonie. Le groupe se déploie aussi dans d'autres activités du secteur audiovisuel, comme la production et la distribution avec l'acquisition récente du britannique All3Media avec Discovery Communications (nos informations des 12 mai et 17 septembre) ou la diffusion. Liberty Global, qui a acquis cet été les 6,4 % détenus par Sky dans le groupe ITV, projette également d'acquérir les chaînes néerlandophones gratuites Vier et Vijf, éditées par De Vijver Media. L'opération fait l'objet d'une enquête approfondie à Bruxelles (nos informations du 25 septembre). ■

Edité par Fréquences, membre du Spiil – Sarl au capital de 10 000 € – Commission paritaire : 1214 W 90061 – *Satellifax*, 9, rue Charlot 75003 Paris – www.satellifax.com – Twitter : @satellifax – Directeur des publications *Satellifax*, *Satellimag* et *Satellinet* : Joël Wirsztel Abonnements : Véronique Olasz – Tél : 01 40 29 47 48 – Fax : 01 42 78 70 36 – office@satellifax.com, tarifs : 3 mois 780 €, 1 an 2 790 € Publicité : REMICS Régie, Remi Collard – Tél : 06 09 77 37 22 – remi@remicsetcompagnie.com – Rédaction : 01 44 78 04 78, redaction@satellifax.com – Directeur de la rédaction : Joël Wirsztel – Rédactrice en chef : Yvane Dréant – Rédaction : Arnaud Grellier, Christine Monfort, Virginie Sengès – Collaboratrices : Pascale Paoli-Lebailly, Carole Villevet – Secrétariat de rédaction : Nathalie Grisoni, Maxime Bomier –

OCS Choc : la série *Intruders* lancée le 4 janvier en prime time

OCS choc proposera à partir du **4 janvier**, **en prime time**, la première saison de la série fantastique ***Intruders*** (8 x 52', BBC America/BBC Two), avec **Mira Sorvino** (*Maudite Aphrodite*), indique la chaîne. Cette série a été créée par **Glenn Morgan**, scénariste de *The X-Files* et *Millennium*, d'après le roman *Les intrus* de Michael Marshall Smith. *Intruders* conte l'histoire d'un ex-flic, Jack Whelan, interprété par John Simm, dont la vie est bouleversée par la disparition de sa femme. Lorsqu'elle réapparaît, elle se comporte en parfaite étrangère. Au même moment, leur petite fille fait une fugue et se met à parler comme une adulte, tandis qu'un tueur en noir fait disparaître tous ceux qui s'intéressent de trop près à ces changements de personnalité… ■

Canal+ : la chaîne met des basketteurs sur écoute

Pour la première fois, **Canal+** va équiper des joueurs de basket de **micros**, lors de la rencontre de **Pro A** qui opposera Pau et l'ASVEL, et sera retransmise en direct **samedi 22 novembre à 15h**. Un dispositif qui permettra d'**enregistrer leurs échanges et commentaires**, à la fois sur la touche et durant les phases de jeu. Pour cette première, **un joueur dans chaque équipe** sera équipé de micro : **Sami Driss**, capitaine de l'équipe de Pau, et **Edwin Jackson**, joueur de l'ASVEL. « Suivis également par **des caméras isolées**, leurs faits, gestes et dires, pourront être ainsi diffusés et analysés pendant les temps morts, par les commentateurs du match, **David Cozette et George Eddy** », indique la chaîne dans un communiqué. Autre nouveauté pour le basket : **la loupe 4K**, utilisée pour la première fois lors du dernier match PSG/OM, permettra de proposer des images spectaculaires. « Le groupe Canal+ se félicite de l'utilisation de ces nouvelles technologies qui viennent s'inscrire dans une volonté de proposer toujours plus d'Inside et d'innovation technique [et qui confirme] l'intérêt porté par Canal+ pour la Pro A et l'excellent partenariat entre la chaîne et la Ligue nationale de basket », conclut le groupe. ■

W9 : diffusion de la série courte française *Zak* à compter du 29 novembre

W9 diffusera à compter du **samedi 29 novembre à 23h15**, la série humoristique ***Zak***, produite par **74 Films** (Daniel Tordjman) et **LGM** (Cyril Colbeau-Justin et Jean-Baptiste Dupont) en association avec **Ken Group** (Arthur Benzaquen). **La saison 1** (40 x 13') suit, à la façon d'un documentaire, le quotidien de Zak (Arthur Benzaquen), chanteur de RnB français, lors de l'enregistrement de son premier album.

Inédite en clair, cette série, qui compte quatre saisons, est diffusée en première fenêtre sur **OCS choc**, dans le cadre du label « OCS Signature » regroupant les créations originales du bouquet de chaînes d'Orange. ■

Arte : diffusion de *Polisse*, inédit en clair, le 23 novembre

Arte diffusera dimanche prochain en prime time le film ***Polisse*** de Maïwenn, **inédit en clair**, dans le cadre de sa programmation « Festival du cinéma d'Arte ». Prix du Jury à Cannes en 2011 et grand succès en salles avec 2,5 millions d'entrées, ce film choc, interprété par une pléiade d'acteurs (JoeyStarr, Marina Foïs, Karin Viard…), raconte le quotidien de la Brigade de protection de mineurs à Paris. ■

RTL : Karine Le Marchand rejoint *Les grosses têtes*

Karine Le Marchand, animatrice de *L'amour est dans le pré* sur M6, **rejoint l'équipe des sociétaires des *Grosses têtes* sur RTL**. Elle fera ses premières interventions aujourd'hui et demain. Après l'humoriste Arnaud Ducret, arrivé lundi, c'est le deuxième recrutement de la semaine pour Laurent Ruquier, animateur de l'émission depuis cette rentrée. Karine Le Marchand a déjà officié à la radio par le passé, en débutant sa carrière sur RMC. ■

CBBC : une émission de cuisine présentée par la fille du chef Gordon Ramsay en 2015

La chaîne préscolaire **CBBC** annonce la diffusion en 2015 d'une émission culinaire présentée par **Matilda Ramsay**, 13 ans, la fille du chef Gordon Ramsay (*Cauchemar en cuisine*). Produite par One Potato Two Potato, la joint-venture fondée par Gordon Ramsay et Optomen Television au sein du groupe All3Media (Liberty Global/ Discovery), l'émission de 15 x 5' est intitulée ***Matilda and the Ramsay Bunch***.

Elle relate les vacances d'été de Matilda à Los Angeles, période durant laquelle la fillette cuisine des assortiments de plats anglais et américains. Son père effectue quelques apparitions, ainsi que sa mère et ses trois frères et sœurs ■

HD1 : record historique pour *Section de recherches*

La série française ***Section de recherches*** (Auteurs associés/TF1) confirme son **potentiel de rediffusion** sur la TNT HD. HD1 s'est offert mardi un **double record (audience et pda)** avec en moyenne **près de 600 000 téléspectateurs** (593 000) et **2,4 % de pda pour les deux épisodes**, a indiqué hier la filiale de TF1. La part d'audience est de 1,9 % sur les femmes de moins de 50 ans RDA. Autre succès pour la série : elle ne perd que 7 000 téléspectateurs d'un épisode à l'autre, réunissant 590 000 personnes pour 2,5 % de pda en seconde partie de soirée.

HD1 s'est classée 10e chaîne nationale sur le prime time, devançant France 4 (11e avec *Permis de conduire : l'expérience inédite*), Arte (12e avec *Poulet aux prunes*), D17, Gulli (14e avec *Peter et Elliot le dragon*) et NT1. ■

FIC France : le groupe revendique une progression d'audience pour ses trois chaînes Découverte

Fait rarissime, le groupe **Fox International Channels (FIC) France a publié hier les résultats des audiences intermédiaires de l'étude Médiamat'Thématik** de Médiamétrie pour ses chaînes **National Geographic Channel**, **Nat Geo Wild** et **Voyage**. Ces chiffres ne sont habituellement pas divulgués par les chaînes de l'univers de complément. Les résultats de la vague 28 ne seront pas connus avant mars.

Le groupe revendique une **progression de 58 % de l'audience moyenne de National Geographic Channel**, avec **10 849** téléspectateurs au quart d'heure moyen, contre 6 846 un an plus tôt. **Nat Geo Wild** a vu pour sa part son audience au quart d'heure moyen atteindre **9 309 téléspectateurs**, contre 4 917 sur la vague intermédiaire d'il y a un an, soit une **progression de 89 %**, poursuit FIC.

Enfin, concernant **Voyage**, le groupe fait état d'une progression du quart d'heure moyen sur la période **de 2 660 téléspectateurs à 3 446** (+30 %).

La publication de ces chiffres intervient alors que les chaînes ont **totalement revu leur stratégie de distribution ces derniers mois**. En janvier, FIC France a en effet décidé de **mettre fin à l'exclusivité de la diffusion de ses chaînes sur Canalsat et Numericable** (nos informations du 17 janvier). Elles sont désormais disponibles sur **Free** (offre basique) et **Orange** (bouquet Extra). Elles sont aussi accessibles dans l'offre basique de **Numericable** depuis un an.

La thématique Découverte reste par ailleurs **dominée en audience par les chaînes Discovery et Planète+**. Lors de la dernière vague du Médiamat'Thématik, publiée en juillet, Discovery Channel a obtenu une pda de 0,7 % sur l'offre payante, restant leader sur la thématique pour la 5e fois consécutive (nos informations du 9 juillet). Discovery Science affichait quant à elle 0,4 % de pda. Les deux chaînes devançaient Planète+ (0,3 % sur le payant). National Geographic Channel obtenait 0,3 % de pda (offre payante) et restait 4e sur la thématique Découverte, faisant jeu égal avec Nat Geo Wild. ■

Distinctions

GQ : Gilles Bouleau et Léa Salamé désignés respectivement animateur et femme de l'année

La rédaction et les lecteurs du magazine ***GQ*** ont désigné **Omar Sy** (*Intouchable*, *Samba*, après avoir longtemps assuré le *SAV* de Canal+) comme « **homme *GQ* de l'année** » (et acteur de l'année), trophée détenu l'an passé par le footballeur Zlatan Ibrahimovic. Seule femme du classement, **Léa Salamé**, nouvelle recrue de Laurent Ruquier pour *On n'est pas couché* sur France 2, a quant à elle été élue « **femme de l'année** » tandis que **Gilles Bouleau** devient l'« **animateur de l'année** ». Le présentateur du JT de TF1 « fait souffler sur la grand-messe un vent (bienvenu) de rigueur et de classe », considère le magazine. Côté **humour**, le classement met à l'honneur **Stéphane de Groodt**, le « drôle de Belge du *Supplément* de Canal+ ». Enfin, dans la catégorie affaires, le titre de « **businessman de l'année** » revient à l'ex-patron d'Europe 1 **Alexandre Bompard**, aujourd'hui pdg de la Fnac. L'édition de décembre de *GQ* paraît aujourd'hui. ■

Gilles Sallé : « Prix de la Personnalité de l'année » décerné lors du salon Satis

Gilles Sallé, pdg et fondateur d'**AMP Visual TV**, a reçu le « **Prix de la Personnalité de l'année** » qui récompense un professionnel du secteur des médias et divertissement (cinéma, télévision, nouveaux médias) pour son implication dans l'utilisation de la technologie comme source de développement et de créativité. Ce prix est une **nouveauté du salon Satis** qui s'est tenu à Paris du 18 au 20 novembre. Les **internautes** ont été appelés à voter parmi une sélection de **8 personnalités** du secteur.

A l'occasion de la remise du prix, Gilles Sallé a souligné l'importance de l'innovation dans le développement d'AMP Visual TV, « qui s'exprime dans 3 domaines : l'innovation technologique, l'innovation dans les process et la manière de produire, et l'innovation dans le service au client. Réinventer le service au client compte autant pour l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise que l'innovation technologique. C'est même la combinaison des deux qui fait notre spécificité pour répondre ■■■

■ ■ ■ aux nouvelles attentes du marché. »

Les nominés au Prix de la Personnalité de l'année étaient, outre Gilles Sallé : **Julien Coulon**, fondateur de Cedexis, **Marie-Christine Saragosse**, présidente de France Médias Monde, **Caroline Raveton**, directrice des systèmes d'information à l'AFP, **Francis Tellier**, président d'Host Broadcast Services (HBS), **Mathieu Gallet**, président de Radio France, **Jacques Bled**, fondateur de Mac Guff, et **Cécile Gonfroid**, responsable de la division technologie de la RTBF. ■

Gulli'Z : *La ferme en folie* et *Intervilles international*, dessin animé et émission préférés

La première édition des **Gulli'Z**, organisée à l'occasion des neuf ans de la chaîne, s'est achevée mardi avec la diffusion à 19h20 de **l'émission spéciale** (909 Productions), au cours de laquelle les animateurs **Cécile de Ménibus** et **Joan Faggianelli** ont dévoilé le palmarès. Parmi les douze personnalités nommées, les enfants ont élu **Omar Sy** (découvert dans le *SAV* de Canal+ et devenu célèbre avec *Intouchables*) au titre d'acteur préféré, ***La ferme en folie*** de dessin animé préféré et ***Intervilles international*** (Mistral Production) d'émission préférée sur Gulli. Rappelons que, selon la chaîne, plus de 100 000 votes ont été émis sur gulli.fr pour déterminer les gagnants (nos informations du 31 octobre). ■

Image & Compagnie : *3xManon*, trois fois primée au festival de São Paulo

La minisérie ***3xManon*** (3 x 52'), produite par **Image & Cie** (Lagardère Entertainment) et réalisée par **Jean-Xavier de Lestrade**, a été **primée à trois reprises lors du festival TV de São Paulo** (7 au 14 novembre), indique la société de production. Elle a reçu le **prix du meilleur réalisateur**, celui de la **meilleure actrice** (Alba Gaïa Bellugi), ainsi que le **Grand Prix du jury**. *3xManon* avait déjà remporté le Fipa d'or 2014 à Biarritz, et a reçu la mention spéciale du jury du Prix Europa.

Coproduite par Arte France, *3xManon* plonge le téléspectateur dans l'univers d'un centre éducatif fermé en suivant Manon, adolescente de 15 ans ayant poignardé sa mère. Ce projet aura une suite, mais dans quelques années : le réalisateur compte en effet tourner un *Manon 20 ans* qui doit être un « portrait de génération », toujours avec Alba Gaïa Bellugi dans le rôle-titre. ■

France 2 / Infracourts : palmarès de la troisième édition du concours de documentaires courts

Les lauréats de **la troisième édition** du concours de formes courtes documentaires **Infracourts** viennent d'être révélés. Sélectionnés par un jury présidé par **Irène Jacob**, les 10 films vainqueurs feront l'objet d'un achat par **France 2**, pour un montant de 3 000 euros et seront **diffusés** à partir de janvier **dans la case Infrarouge** le mardi soir entre la deuxième et la troisième partie de soirée, au rythme d'un film par semaine. Le thème de cette année était : « Dimanche tous les jours ».

Le jury s'est félicité « de la grande diversité des films reçus et visionnés, des différentes écritures documentaires proposées, et de la qualité globale de l'ensemble des films visionnés », dans un communiqué. **Le Grand Prix** a été décerné au documentaire, ***Dimanche sanglant*, réalisé par Géraud Truel**, assorti d'un contrat d'aide à l'écriture d'un montant de 10 000 €. Le lauréat a « impressionné le jury [qui a] beaucoup apprécié la puissance du récit, la force et l'émotion contenues dans le témoignage et la réalisation soignée de ce court documentaire ».

Lancé en octobre 2013, Infracourts est un concours de documentaires courts organisé par Infrarouge, la case documentaire de **France 2**, **FranceTV Nouvelles écritures et la Scam** pour célébrer l'émergence de nouvelles formes et de nouveaux auteurs de documentaires. Le défi : raconter le réel sur un thème donné en 3'15 maximum (générique inclus). ■

Evénements

Salon des séries et du doublage : onzième édition samedi 22 novembre

La 11e édition du **Salon des séries et du doublage** aura lieu ce **samedi 22 novembre** à la Maison des Mines (270, rue Saint-Jacques, Paris) de 10h à 18h.

Au programme des rencontres du salon, organisé par www.serialement-votre.fr : « **Louis de Funès : du *Gendarme* à *Fantômas*** (11h-12h30) », avec notamment Patrick Préjean ; « **Doublage : Quand Poirot rencontre Sherlock** (11h-12h30) », avec Philippe Ariotti (nouvelle voix de Poirot), Jean Roche (Capitaine Hastings dans la série *Hercule Poirot*) et Gilles Morvan (voix de Sherlock) ; « **Agatha Christie's Reboot** (14h-15h30) », avec Pascal Thomas ; « **Doublage : les X-Men au cinéma** (14h-15h30) », avec Joël Zaffarano (voix de Wolverine), Juliette Degenne (Dr Jean Grey) et Joël Savdié, adaptateur ; « ***Scènes de ménages*, une série contemporaine ?** (16h-17h30) », avec Gérard Hernandez, Marion Game et Frédéric Bouraly ; « **"Che n'ai rrrien fu, rrrien entendu" : hommage à Philippe Dumat par l'équipe du doublage de *Papa Schultz*** (16h-17h30) », avec Patrick Floersheim, Régis Ivanov, Roger Lumont, Michel Mella, Michel Muller et Odile Schmitt. Contact : 06 33 69 35 45. ■

Mercredi's tweets : Quétel, Surpin, Alduy, Wirsztel, Baudriller, Giannilaconca, Rony, Schmelck, Porte...

Une sélection, parfaitement arbitraire, de tweets qui nous ont amusés ou instruits. Ou pas. L'orthographe et la syntaxe d'origine sont conservées... sauf exception charitable !
Votre avis, vos suggestions : commentaire@satellifax.com ou @joelwir ou @satellifax.

@mathieuquetel Le pdt du CSA évoque à la Convention @snrlfr la densification FM à venir qui devra "favoriser la diversification des éditeurs"
@sergesurpin #csa #snrl olivier schrameck : le rapport sur la rnt est toujours prévu pour être prêt avant la fin de l'année
@mathieuquetel #RNT Soirée @snrlfr Le pdt du CSA salue le bilan de la #RNT qu'il qualifie "d'incontestablement positif à Paris, Marseille et Nice".

@joelwir @canalplay cible (enfin ! pas faute de l'avoir suggéré) ses abos @Canalsat. @Manald1 ou @pholzman vs pouvez m'en parler pour @Satellifax ?
@Manald1 @joelwir je ne tweete que pour être repris par @Satellifax, pas pour répondre à @Satellifax ;-)

@joelwir Que se passe-t-il si on ne résilie pas avt la fin de la gratuité offerte aux abonnés ?
@canalplay @joelwir pas de reconduction tacite après le 19/02. Les clients intéressés devront faire la démarche de se réabonner
@joelwir Et s'ils décident de se réabonner peuvent-ils être facturés sur leur compte Canal ou cela sera-t-il sur un compte séparé ?
@canalplay @joelwir bonne question, on la transmet et on revient vers vous rapidement...
@Fab_SCL @joelwir @canalplay @Canalsat @Manald1 @pholzman @Satellifax oui j'ai reçu une promo canalplay. Enfin un kdo pour les abonnés fondateurs !!
@Manald1 @Fab_SCL ben c'est pas secret. Il y a même de la pub ;-)

@Manald1 Elle, étudiante : "pq on devrait on numériser le patrimoine ciné que personne ne regarde ?" Moi : "la culture n'est qu'une affaire d'audience ?

@iptvtwit #PayTV in 78% of UK broadband homes http://ow.ly/ExcJT

@benjaminvincent L'arrivée de @OUATCHtv, la 1re chaîne TV High-Tech & Loisirs en France, sur la TV d'@orange @Orange_France, c'est aujourd'hui ! #livebox168
@Stephbou08 Ah au fait, @LVT_RTL est + que jamais la 1re émission radio et la 1re émission culture de france, chaque jour de 9h à 9h30. MERCI @RTLFrance

@Pinioufdu57 C'est trop bien OCS Go, on a tous les films quand on veut, en fait c'est de la télé à la demande !
@5nodes @Pinioufdu57 Donc en fait, c'est #Netflix en plus cher et avec moins de choix ? ;)

@RonyHerve La période n'est pas gaie mais les unes du Monde sont à se flinguer jour après jour. Une caricature du pessimisme français. @lemondefr

@ClaraSchmelck Le Monde.fr planche sur une offre hybride du matin, qui devrait être lancée début mars 2015 (source interne) #presse

@gejrard #cavous Question de Mme Bellepaire de Loches : "que va dire le CSA pour le champagne ? " :)

@GrdJournal "Aujourd'hui, Hanouna a tout à reconstruire" @morandiniblog dans #LGJ pic.twitter.com/soYpjTwseN
@GrdJournal Radio : "On ne peut pas tricher, si on ne bosse pas, ça se voit" @SOTTO_Thomas à propos des matinales. #LGJ
@GrdJournal Selon @morandiniblog, la baisse des auditeurs radio s'expliquerait par... le beau temps ! #LGJ

@mathieuquetel #audiencesradio Les #PME de la radio performent bien dans un contexte baissier malgré leur faible nombre de fréquences FM. + de fréquences ?

@AnaelleGrondin Médiamétrie : comment les radios se proclament toutes premières http://www.liberation.fr/ [...]

@pacapton Merci @ruquierofficiel pour ta venue dans @cavousf5 et encore bravo pour les audiences @RTLFrance ■■■

Clin d'œil

@lmarsick Entendre l'analyse de @Cyrilhanouna sur les audiences radio dans #TPMP c'est juste n'importe quoi ! Oh !!! cyril ça va pas bien non ?????

@t_cavailles @ndemorand j'ai 1 accord avec @franceinter : en cas d'accident en taxi je suis rapatrié direct et j'ai 1 poste au point route à Rosny/s bois

@Baudriller Ds L'Echo répu : "Lors d'un repas arrosé, le mari porte un coup de fourchette au visage de sa femme, le 1er oct, à 14h30, à Houilles". Aïe !

@DidierPorte Je suis ulcéré de constater le peu d'écho suscité par le coming out pompidoliste de Johnny Hallyday dans Le Point.

@LepetitMineur BO Paris 14H : 1er HUNGER GAMES : LA REVOLTE PARTIE 1 une distribution @Metropolitan_Fr fait 3 801 entrées sur 23 copies
@LepetitMineur BO Paris 14H : 2e, UN ILLUSTRE INCONNU une distribution @PatheFilms fait 902 entrées sur 21 copies.
@LepetitMineur BO Paris 14H : 3e, LES OPPORTUNISTES une distribution @BAC_FILMS fait 515 entrées sur 9 copies.

(Tweets relevés le mercredi 19 novembre 2014) ■

Revue de presse

Notre revue de presse se veut un aperçu du secteur, vu par les autres médias (presse papier, presse en ligne, télévision, radio), en complément de nos propres contenus. Ainsi qu'il est de tradition pour toute revue de presse, les opinions exprimées et les faits mentionnés ne doivent pas être considérés comme reflétant les vues de notre rédaction.

La Grosse Equipe : un modèle de production à bas coût contestable mais efficace
(Marie-Hélène Soenen, *Télérama*, mercredi 19 novembre)

[…] c'est désormais sa propre création [le jeu *Face à la Bande*] qu'anime et produit Jérémy Michalak sur France 2. Une consécration pour sa société de production, La Grosse Equipe : le 18h-18h45 de France 2 est l'une des cases les plus sensibles et les plus convoitées du PAF. […] Mais pourquoi donc la chaîne est-elle allée chercher un producteur surtout connu pour ses téléréalités pas très service public ? […] Pour Nathalie André, directrice des divertissements de France 2, « La Grosse Equipe fait partie de ces jeunes producteurs qui ont compris qu'on n'avait pas besoin d'un plateau de 4 000 mètres carrés pour faire un programme, que la crise était partout, et qu'il fallait trouver de nouvelles solutions pour faire de la télé ». […] Née avec les nouvelles chaînes de la TNT lancées en 2005, La Grosse Equipe, pur produit de l'explosion du PAF, a d'emblée proposé des programmes low cost pour des chaînes à tout petit budget. […] Si les trois associés […] ont su imposer leurs concepts télé-réels hybrides en les vendant comme d'incroyables nouveautés, ils ont aussi réussi à produire de gros volumes à bas coût, dans des délais très serrés. […] Signe de leur réussite, les professionnels passés chez eux sont aujourd'hui convoités par des sociétés concurrentes, désireuses de s'approprier les secrets de fabrication de leurs succès à petit budget. Avec *Face à la bande*, sur France Télévisions, l'enjeu est de tout autre envergure. Les rois de la débrouille ont-ils atteint cette fois leur limite ? ■

CBS : un premier show 100 % consacré au sport féminin
(Sophie Berthier, *Télérama*, le mercredi 19 novembre)

Le sport à la télé fait-il toujours mâle ? […] Question qui rebondit aujourd'hui […] avec le lancement fin septembre du premier show cent pour cent féminin consacré au sport, sur la chaîne américaine CBS : une heure hebdomadaire présentée par douze femmes, dont six journalistes et six championnes. […] Le panel glamour […] entend s'exprimer, au-delà des événements sportifs de la semaine, sur les sujets de société qui y sont liés. Comme la violence conjugale, thème inspiré par le scandale des coups infligés par la star du football américain Ray Rice à son épouse. […] Mélange des genres (show et info) sans mélange des sexes, alors que la vérité, ou tout du moins l'objectivité, naît toujours… de l'échange. […] ■

Syndicat national des radios libres (SNRL) : « Ne laissons pas notre avenir s'écrire sans qu'on y participe »
(Emmanuel Boutterin, président du SNRL, à propos de la radio numérique, lors d'un entretien accordé à RadioActu, à la veille du Congrès de Paris de la SNRL, qui se tient du 19 au 21 novembre)

[…] **Q** : […] De quelle façon la radio numérique sera-t-elle abordée durant le congrès ?

Emmanuel Boutterin : Ce qui se passe sur ce dossier [RNT] est à peine croyable : une nouvelle bande de fréquence a été attribuée à la radiodiffusion, sans préjudice pour la Bande FM. La radio numérique est inscrite dans la Loi depuis plus de 10 ans, il est temps d'avancer concrètement. Tous les acteurs peuvent s'y retrouver pour moderniser ce média, tout en garantissant la gratuité et l'anonymat de la réception pour nos auditeurs. Il reste de nombreuses oppositions, à tous les niveaux, souvent basées sur des idées reçues et largement diffusées. Pour les uns, c'est trop cher, pour d'autres c'est trop de concurrence, pour d'autres encore c'est trop tard. Dans les trois cas, c'est faux. […] Les acteurs de la radio devraient […] se remémorer l'Association de la Libération des Ondes […] : à cette époque, le seul régulateur c'était le ministre de l'Intérieur et la police, la loi leur interdisait d'émettre et les gardes à vue se succédaient. En dépit de ce contexte, ni l'investissement, ni la diversité ne leur faisaient peur ! Et aujourd'hui on fait la fine bouche alors que de nouveaux espaces hertziens lorgnés par les télécoms nous sont réservés ? Soyons raisonnable et ne laissons pas notre avenir s'écrire sans qu'on y participe. […] ■

Exception culturelle : un système qui nuit à la créativité et à la diversité ?
(Gabriel Arnoux, haut fonctionnaire, et Augustin Florizel, étudiant à Sciences-Po, dans une tribune publié sur *Slate.fr*, mercredi 19 novembre)

[…] Il est légitime de se demander si le système français tel qu'il existe est parfait, et donc, à l'inverse, de s'interroger sur les raisons qui poussent nos responsables politiques à s'arc-bouter sur la position la plus conservatrice qui soit : « Le changement, c'est jamais. » Non pas que l'intervention publique en matière culturelle, que ce soit dans l'audiovisuel ou pour les livres, soit toujours mauvaise, mais il faudrait pouvoir réellement discuter des graves défauts de ce système, qui nuit beaucoup à la créativité. […] Le système français d'exception culturelle découle de la mise en place d'un système protectionniste dont les principes n'ont pas encore été remis en cause philosophiquement aujourd'hui. Il était nécessaire en 1945 de mettre en place un bouclier pour préserver ce qui restait de la culture européenne traumatisée par deux guerres mondiales d'une brutalité inouïe. […] Les modes de consommation de produits audiovisuels ont profondément évolué. […]

La culture audiovisuelle française ne s'exporte pas bien, compte tenu des sommes injectées dans cette économie par l'Etat. Le CNC a certes constaté une hausse des ventes de fictions pour 2012 (+14,3 %) mais le montant des exportations est lui en diminution (-15 %). Cette situation s'explique pour partie parce que les prix de ventes ont chuté. Ainsi *Les revenants*, la série régulièrement citée comme un modèle de réussite française à l'étranger ne s'est vendue que 80 000 euros au Royaume-Uni [Channel 4], soit le même revenu que la vente de trois Peugeot 608 neuves et alors que le coût de production d'un épisode de la série dépasse le million d'euros… […]

Ainsi, en maintenant la position la plus cadenassée qui soit sur le système de financement du cinéma en France, tout en prétendant agir « au nom de la culture », les gouvernements français perdent une grande part de leur crédibilité internationale. […] Plus grave, ils sont sans doute l'objet de puissants lobbies encore plus conservateurs, dont l'unique objectif semble être la préservation d'une rente ou d'un pactole, sans souci pour la possibilité de nouveaux acteurs de s'implanter. […] En réalité, en défendant l'exception culturelle telle qu'ils l'envisagent depuis toujours, les gouvernements français nuisent à la diversité du cinéma français. […] ■

Agenda

Agenda médias : événements d'aujourd'hui et de demain

Aujourd'hui		Digiworld Summit 2014 à Montpellier de l'Idate
		32e édition du Satis.
	13:00	(Montpellier) Idate, déjeuner de presse du Digiworld Summit 2014. Contact : 06 09 09 15 06
Jusqu'à demain		SNRL, congrès annuel. Contact : 01 49 17 94 41
		Rencontres animation formation à Angoulême.

Agenda des programmes : événements d'aujourd'hui et de demain

Demain	09:00	Gulli / Onisep, présentation de l'émission *Ce sera moi*. Contact : 01 56 36 55 78

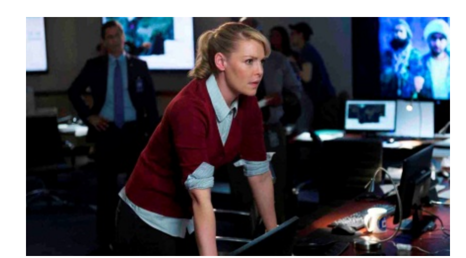
Satellifax vous propose chaque semaine une rubrique qui détaille le plan de financement de productions télévisuelles. Le plan que nous publions aujourd'hui concerne ***Profilage***, série produite par Beaubourg Audiovisuel pour TF1, dont la saison 5 est en cours de diffusion.

PROFILAGE, saison 5 (épisodes 43 à 54)

FICHE TECHNIQUE



Deux fois par mois, retrouvez les formats qui font les succès des chaînes étrangères, et créent les tendances internationales.



Titre original	State of Affairs
Titre local	State of Affairs
Pays de diffusion	Etats-Unis
Genre	Fiction / Série
Pays d'origine	Etats-Unis
Mots clés	Crime – Amour – Politique
Pays de production	Etats-Unis
Production	Universal Television / Bob Simonds Company / Abishag Productions
Réalisateur	Joe Carnahan
Producteurs	Joe Carnahan, Katherine Heigl, Nancy Heigl, Robert Simonds
Casting	Alfre Woodard, Katherine Heigl, Adam Kaufman, Sheila Vand

Chaîne	Durée	Diffusion	Horaire
NBC	60 minutes	Hebdomadaire (lundi)	22:00

Résumé

Charleston Whitney Tucker, une agent de la CIA aux méthodes peu orthodoxes, a été recrutée directement par la Présidente des Etats-Unis pour devenir sa conseillère spéciale. Sa mission : prévenir les attaques sur le sol américain et cibler les menaces les plus critiques. De par sa position, elle est au centre du pouvoir. Une position qui créé des tensions au sein même de la Maison Blanche et qui allonge sa déjà longue liste d'ennemis.

Description

Charleston est une une analyste de la CIA chargée chaque matin de faire un rapport à la Présidente des Etats-Unis sur les menaces qui pèsent sur la nation. Il y a pile un an, Charlie assistait à l'assassinat de son fiancé, humanitaire en mission à Kaboul, lors d'un raid. Or ce dernier n'est autre que le fils de la présidente. A l'approche des célébrations de ce triste anniversaire, un médecin américain, qui est le sosie de son fiancé disparu, est retenu en otage par un groupe islamiste au Kenya. Tiraillée entre le cœur et la raison, elle doit prendre une décision cornélienne qui pourrait mettre en péril la vie du médecin.

Environnement

Ce programme est précédé par le talent show « The Voice » et est suivi par une programmation locale. Il est en compétition avec la série « Castle » sur ABC, NCIS : Los Angeles » sur CBS et une programmation locale sur FOX et CW.

Première diffusion du programme

Jour	Date	Horaire	Durée
Lundi	17/11/2014	22:00	60 minutes

	2+		18-49		18-34	
	TM%	PdA%	TM%	PdA%	TM%	PdA%
Performance du programme	2.9	8.1	2.2	6.6	1.3	4.7
Performance moyenne de la chaîne (Prime time)		7.5		7.0		61

Le programme a enregistré une PdA moyenne de 8,1 % auprès de l'ensemble des téléspectateurs, alors que la chaîne performe à 7,5 % auprès de cette cible en prime time.

Source:	Eurodata TV Worldwide / Nielsen Media Research